

Aides, subventions, vous avez dit « FRAC » ?

Source ORT MIDI-PYRENEES



FRAC, c'est le fonds régional d'aide au conseil, procédure mise en place par l'Etat et le Conseil Régional Midi-Pyrénées.

Le FRAC doit permettre aux entreprises de transport de s'adapter à un marché en perpétuelle évolution. Le développement et le maintien de la compétitivité des entreprises de transport sont liés à leur capacité à adapter rapidement leurs compétences aux évolutions du secteur.

Ce que propose la convention d'application du Contrat État – région :

« Afin de consolider les bases du développement durable, de faciliter l'émergence de nouvelles activités et garantir un développement équilibré du territoire régional, l'Etat et le conseil régional mettent en place plusieurs procédures d'aides spécifiques et complémentaires visant à encourager le développement des entreprises, et notamment des PME-PMI.

Ce dispositif a pour objet d'inciter les entreprises à mener à bien, en Midi-Pyrénées, des projets leur permettant d'améliorer leur compétitivité et de créer des richesses susceptibles de générer des emplois. »

La Région et l'État ont chacun mobilisé un montant de 381 122 € (2,5 MF).

Le FRAC permet de financer pour partie deux types d'opération :

- le recours à des conseils extérieurs qui apportent aux entreprises les méthodes et le savoir-faire dont elles ont besoin
- le recrutement d'un premier cadre commercial ou logistique.

Les aides FRAC : pour qui, pour quoi, comment ?

Pour qui ?

Vous êtes une entreprise de transport routier de marchandises ou de voyageurs (code activité transport obligatoire) de moins de 250 salariés dans l'ensemble de vos établissements.

Vous êtes concernés par les aides FRAC si :

- Vous avez votre siège social en Midi-Pyrénées
- Vous avez au moins un an d'activité (production obligatoire d'un bilan d'activité)

- Votre chiffre d'affaires n'excède pas 40 millions d'euros ou le total du bilan annuel n'excède pas 27 millions d'euros
- Vous ne faites pas faire l'objet de procédure de redressement judiciaire
- Vous êtes à jour de vos obligations fiscales et sociales
- Vous respectez les règles de concurrence et les réglementations sociales et de sécurité
- Pas plus du quart de votre capital est détenu par un groupe ou une société de plus de 250 salariés).

Comment obtenir ces aides

- En vous adressant à la Direction Régionale de l'Équipement Midi-Pyrénées

Contact : Renée FARAUT - Tél. 05 61 58 54 09

- Vous avez également la possibilité de télécharger les dossiers sur le site de la Direction Régionale de l'Équipement Midi-Pyrénées : www.midi-pyrenees.equipement.gouv.fr

Une procédure d'instruction simplifiée pour un traitement plus rapide des dossiers

□ Comment s'y prendre ?

- Demander un dossier à la DRE
- Remplir ce dossier et le retourner à la DRE

- Si votre demande est éligible, elle sera présentée au comité paritaire État – Région, qui se réunit une fois par mois, le dernier jeudi de chaque mois.

□ Quand toucherai-je la subvention ?

Dans le cadre d'une aide au conseil, la subvention est versée généralement en une fois à l'issue de l'intervention de l'organisme conseil au vu de la facture.

Pour l'aide au recrutement d'un cadre, le paiement s'effectue en deux fois sur présentation des bulletins de salaire. Le premier versement ne peut intervenir qu'à l'issue de la période d'essai.

Pour quoi faire ?

A- Vous souhaitez faire appel à un cabinet conseil sur l'un des thèmes suivants :

- ☛ Aide au conseil en matière de gestion :
 - organisation de l'entreprise
 - gestion des ressources humaines
 - modernisation
- ☛ Aide au conseil en matière d'activité économique :
 - stratégie d'ensemble de l'entreprise
 - regroupement, création d'entreprise
 - réorientation des activités
 - conquête de marchés nationaux ou internationaux
 - rentabilité de l'entreprise

☛ Etudes permettant la mise en œuvre ou l'acquisition de savoir-faire technologiques :

- amélioration de la productivité de l'entreprise
- amélioration des conditions de travail
- étude stratégique préalable à un investissement matériel ou immatériel

☐ Vous pouvez obtenir une subvention :

- ☛ dans le cadre d'un diagnostic court (1 à 5 jours de conseil) : jusqu'à 80% du montant HT de l'intervention dans la limite de 3800 euros
- ☛ pour un diagnostic long (6 à 60 jours) : jusqu'à 50 % du montant HT de l'intervention dans la limite de 30 500 euros.

B- Vous souhaitez créer une fonction nouvelle au sein de votre entreprise, par exemple :

- directeur général, administratif et financier, informatique, contrôleur de gestion
- directeur commercial
- directeur de la production, de la Recherche et Développement, du bureau d'étude
- responsable qualité
- webmestre
- responsable de veille technico-commercial

☐ A condition de respecter les critères suivants

- ☛ Le cadre ainsi recruté devra exercer ses fonctions pendant 4 ans au minimum
- ☛ il bénéficiera d'un contrat à durée indéterminée
- ☛ il sera titulaire d'un diplôme de niveau III ou plus (Bac + 4)
- ☛ Sa rémunération doit correspondre au minimum au 1er niveau de la grille cadre de la convention collective du transport routier. Elle ne devra pas être inférieure à 18 300 euros sur 12 mois, y compris pour les embauches à temps partiel ou à temps partagé.

☐ Vous pouvez obtenir une subvention : Représentant 50 % du total des salaires bruts et charges sociales patronales de la personne recrutée pour une durée de 1 an avec un plafond de 30 500 euros.

Gestion des temps et des activités :

A compter du mois d'avril et jusqu'en novembre 2002, le cabinet Squadra Consultants effectue une étude sur les pratiques d'enregistrement et de décompte des temps de travail dans le secteur des TRM



Cette étude a pour but d'apporter une vision réaliste des temps de travail et des moyens utilisés pour relever, comptabiliser et rémunérer l'ensemble des temps de service des conducteurs.

Dans le cadre de cette enquête plusieurs personnes seront contactées par le cabinet Squadra.

Le protocole d'enquête et le suivi de l'avancée de l'étude peuvent être consultés sur le site www.squadra.fr



Source ORT MIDI-PYRENEES

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE
À LA CRÉATION D'UNE FONCTION NOUVELLE**

Adresse du siège social : _____

Tel : _____ Fax : _____ E-mail : _____ Site internet : _____

Forme juridique : _____ N° SIRET : _____ Code NAF : _____

Date de création : _____ Effectif : _____ Capital social : _____

Activité principale : _____

Nom du dirigeant : _____ Fonction : _____

Filiale d'un groupe (si oui, lequel ?) : _____ à : _____ % Effectif du groupe : _____ C.A. du groupe : _____

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Nom de la banque : _____ Domiciliation : _____

Adresse de la banque : _____

Code établissement : _____ Code guichet : _____ N° de compte : _____ Clé RIB : _____



réglementation

Renouvellement Licence Communautaire = Licence de Transport Intérieur

RESPECT de la CAPACITE FINANCIERE

« La majorité des licences et des copies conformes ont été délivrées en 1998 pour une durée de 5 ans. A la fin de l'année, les transporteurs vont devoir demander leur renouvellement. Attention : ces nouveaux titres ne seront délivrés que sous réserve du respect de la capacité financière exigible. »
Chaque entreprise de transport public routier de marchandises et de location de véhicules industriels avec conducteur doit, **lors de l'inscription au registre** des transporteurs et des loueurs et **à tout moment de son activité**, satisfaire à la condition de capacité financière.

Textes de Base : articles 1 et 3 du décret 99.752 du 30 août 1999 et arrêté du 18 novembre 1999.

Modalités de calcul :

Pour déterminer le montant de la capacité financière exigible, il convient d'appliquer au nombre de véhicules utilisés par l'entreprise les montants suivants :

- 900 € pour les moins de 3,5 tonnes de PMA,

- 9000 € pour le premier véhicule de plus de 3,5 tonnes de PMA,
- 5000 € pour chaque véhicule de plus de 3,5 tonnes de PMA suivant,
- 22800 € à rajouter pour les entreprises inscrites au registre des commissionnaires de transport.

Véhicules à prendre en compte :

Les véhicules pris en compte pour la détermination du montant de capacité financière exigible sont les véhicules moteurs d'au moins deux essieux, destinés au transport de marchandises :

- possédés en pleine propriété,
- faisant l'objet de contrats de crédit bail,
- pris en location avec ou sans conducteur.

Capacité financière = capitaux propres

La capacité financière est le montant minimal de capitaux propres que doit posséder toute entreprise de transport et qui sont justifiés par les capitaux propres figurant au passif du bilan :

- bilan réel : ligne DL figurant au folio 2 de la

- liasse fiscale (attention : soustraire les cases AA et CB),
- bilan réel simplifié : ligne 142 de la liasse fiscale.

Si le montant des capitaux propres est insuffisant, une garantie financière, d'une durée minimale d'un an, peut-être présentée. Mais cette garantie ne peut dépasser la moitié de la capacité financière exigible.

Chaque année, dans les trois mois de la clôture de l'exercice comptable, l'entreprise adresse à la Direction Régionale de l'Équipement de son siège le formulaire CERFA n° 11 415, accompagnée le cas échéant de l'attestation de garantie (article 2 de l'arrêté du 18 novembre 1999).

Ce CERFA peut être réclamé auprès de la DRE ou être trouvé sur le site Internet de la DRE :

www.midi-pyrenees.equipement.gouv.fr,

vosre profil : PROFESSIONNEL

puis « Transporteurs routiers »,

puis dans « Formulaires » choisir

« Transport routier de marchandises ».

Pour tout renseignement contacter le service « Gestion du Registre »

Départements 31 et 32 :

tél 05 61 58 54 05, fax 05 61 58 55 48

Départements 09, 12, 46, 65, 81, 82 :

tél 05 61 58 54 06, fax 05 61 58 55 48

actualités (Suite)

Métiers du transport et de la logistique : un forum à l'automne

Recruter aujourd'hui : tel est le deuxième axe de travail de l'ORT.

Afin de sensibiliser les demandeurs d'emploi, l'ORT, en coordination avec l'ANPE, organisera la première quinzaine d'octobre 2002 un forum des métiers du transport et de la logistique.

Ce forum, sera centré sur les métiers en déficit de recrutement. Divers stands sont prévus et tout particulièrement des « stands métiers » : les demandeurs d'emploi pourront y rencontrer des professionnels et des chefs d'entreprise ; ils y trouveront des informations sur les perspectives d'évolution professionnelles et des offres d'emploi « à saisir ». Des entretiens de recrutement pourront être organisés à cette occasion.

Vous êtes intéressé par cette manifestation : vous souhaitez participer, avoir un stand...

Adressez-vous dès à présent au secrétariat de l'ORT

Renée FARAUT : 05 61 58 54 09 - Mél : renee.faraut@equipement.gouv.fr

L'ORT est une association loi 1901 rassemblant les partenaires du transport en Midi-Pyrénées : organisations professionnelles, chambres consulaires, Direction régionale de l'Équipement et autres administrations, Conseil Régional, autorités organisatrices des transports.

L'animation et le secrétariat de l'Observatoire Régional des Transports Midi-Pyrénées sont assurés par la DRE : Cité administrative, bld A. Duportal, 31074 Toulouse.
Tél. 05 61 58 54 11 - Fax 05 61 23 99 21



Direction
Régionale
de l'Équipement

Directeur de la publication : Jean Bertin

Rédactrice en chef : Renée Faraut

Conception : Ogham (N° 5043)

Impression : Imprimerie Delort

Dépôt légal : avril 2002

ISSN : 1625-6034

Prix : 2,29€ (15F)

la lettre de l' **ORT**



n°4 avril 2002

SOMMAIRE

> ACTUALITÉS

BLANC et DANONE accueillent les collégiens de LOUISA PAULIN

Transport et logistique : des métiers à découvrir

> PRATIQUE

Aides, subventions, vous avez dit « FRAC » ?

Les aides FRAC : pour qui, pour quoi, comment ?

> ÉTUDES

Gestion des temps et des activités

> RÉGLEMENTATION

Renouvellement, Licence communautaire, Licence de transport = Respect de la Capacité Financière

1

2-3

3

4

Transport et logistique : des métiers à découvrir

Face à la morosité du secteur en terme de recrutement, l'ORT se mobilise tout au long de l'année 2002 pour promouvoir les métiers du transport et de la logistique. Depuis un an, un comité de pilotage construit un plan d'action tant à destination des jeunes collégiens que des demandeurs d'emploi. Les premières actions vont voir le jour dans les semaines qui viennent.

C'est d'ailleurs sur ce thème « Transport et logistique : des métiers à découvrir que l'ORT organise sa prochaine assemblée générale le 25 juin 2002 après-midi.

A l'ordre du jour, une table ronde au cours de laquelle des chefs d'entreprise débattront de l'avenir des transports et de la logistique en terme d'emploi, de formation et d'évolution sectorielle.

Renseignements et inscription auprès du secrétariat de l'ORT :

Françoise RIDEAU 05 61 58 54 11 - Mél : françoise.rideau@equipement.gouv.fr

actualités

BLANC et DANONE accueillent les collégiens de LOUISA PAULIN

L'ORT, par le biais d'action dans les collèges et de visites dans des entreprises de transport, s'emploie à faire connaître auprès des jeunes de classe de quatrième, qui s'interrogent sur leur orientation professionnelle, les débouchés qu'offre la filière transport et logistique en Midi-Pyrénées.

C'est ainsi qu'une action expérimentale va être organisée les 22 et 23 avril prochain avec le collège Louisa Paulin de

Muret et notamment, la classe de quatrième et quelques jeunes en réorientation scolaire.

Le 22 avril, des membres de l'ORT rencontreront les collégiens pour préparer les visites en entreprises et recueillir leurs idées et opinions sur ce secteur.

La matinée du 23 avril sera consacrée à la visite d'une entreprise de transport : les TRANSPORTS BLANC et d'une entre-

prise de « logistique » : DANONE. L'après-midi membres de l'ORT et professeurs du collège aideront les élèves à faire un compte rendu de leurs visites et à présenter leurs impressions à leurs camarades.

Cette action devrait être la première d'une longue série...

Contacts : Renée FARAUT : 05 61 58 54 09
mél : renee.faraut@equipement.gouv.fr